



Art. 1 – Organisation

Ces Championnats de France, individuels, se déroulent en trois phases, sauf pour les **Poussins (- 8 ans)** qui ne participent qu'aux deux premières.

A. Il est organisé en 3 phases.

- ✓ Phase 1 : 3 à 6 journées locales, par district avant le 16 avril 2023 (date limite)
- ✓ Phase 2 : par région le 28 mai 2023
- ✓ Phase 3 : nationale du 07 au 09 juillet 2023

La participation à la phase régionale est obligatoire pour une éventuelle qualification à la phase nationale.

Les jeunes inscrits sur les listes ministérielles 2022-2023 ainsi que les jeunes du Pôle et des équipes de France sont qualifiés directement pour la phase nationale, sans obligation de participer aux phases district et région.

Pour **tous les joueurs (y compris listés, équipes de France et pôle)**, l'inscription administrative et financière se fait auprès des ligues ou CSR.

B. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art.2 – Les participant(e)s

A. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses, des catégories JEUNES, licencié(e)s FFBSQ.

B. Les joueurs ou joueuses étranger(e)s licencié(e)s FFBSQ sont autorisé(e)s à participer à toutes les phases y compris la finale nationale, sans toutefois pouvoir prétendre au titre de Champion de France.

C. Les catégories d'âge sont celles énoncées au paragraphe 1.6.1 de la circulaire des compétitions de la saison 2022/2023 :

https://www.ffbsq.fr/ffbsq/ffbsq/Communication/BOWLING/Documents%20Elodie/2022-2023_Circulaire-des-Compétitions-Homologuées.pdf

Art.3 – Engagements

A Phase district (locale) :

Le club fait parvenir à son CSR ou à sa ligue régionale le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.

Les droits d'engagement sont :

- ✓ Gratuits pour les poussins
- ✓ De **10 euros maximum** pour les autres participants.

B- Phase régionale :

Il n'y a pas de droit d'engagement. Seules les parties de cette phase sont à la charge des qualifiés et à régler auprès de la ligue ou du CSR organisateur de cette phase.

Pour **tous les joueurs (y compris listés, équipes de France et pôle)** et quelle que soit la phase, l'inscription administrative et financière se fait auprès des ligues ou CSR.

Art.4 - Phase district (locale)

A. Chaque jeune effectue :

2 séries non consécutives de 2 parties pour les Poussins

3 séries consécutives ou non de 2 parties pour les Benjamins.

3 (ou 4, au choix des Ligues) séries consécutives de 2 parties pour les Minimes, Cadets et Juniors.
à l'occasion de 3 (minima) à 6 (maximum) journées locales, par district.

B. A l'issue de chaque journée et dans chaque catégorie, des points sont attribués aux participant(e)s suivant le barème ci-dessous.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8
Points	80	60	50	46	42	38	34	30
Place	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	28	26	24	22	21	20	19	18
Place	17	18	19	20	21	22	23	24
Points	17	16	15	14	13	12	11	10
Place	25	26	27	27	29	30	31et+	
Points	9	8	7	6	5	4	3	

C. La Ligue (ou CSR) décide des lieux et établit les horaires avec les centres choisis, en respectant les temps de coupure entre les séries, pour les poussins.

D. Les joueurs sont classés au cumul des points obtenus au cours de leurs trois meilleures journées. En cas d'égalité, le total des quilles abattues sur ces 3 journées sera déterminant ; en cas de nouvelle égalité, la dernière ligne entre les deux joueurs sera déterminante. Les SHN et Pôle peuvent participer à ces journées locales, hors classement qualificatif pour la phase régionale.

E. Pour obtenir une qualification en phase régionale, deux conditions sont à remplir :

a) Avoir participé à au moins 3 journées locales

b) Être classé dans les 60 % des participants aux journées.

F. A l'issue de l'ensemble des journées et dans chaque catégorie, les titres de Champion et Championne District sont attribués au premier et à la première du classement défini à l'alinéa précédent, dans les Ligues divisées en districts.

G. Chaque entité régionale doit envoyer au CNB les résultats individuels au fur et à mesure du déroulement des journées (cnb.resultats@ffbsq.org).

H. La date limite de transmission de la liste des qualifiés(es) (listes HN, équipes de France et pôle) au CNB (cts@ffbsq.org) et à la ligue organisatrice de la phase régionale est impérativement fixée au **23 avril 2023**.

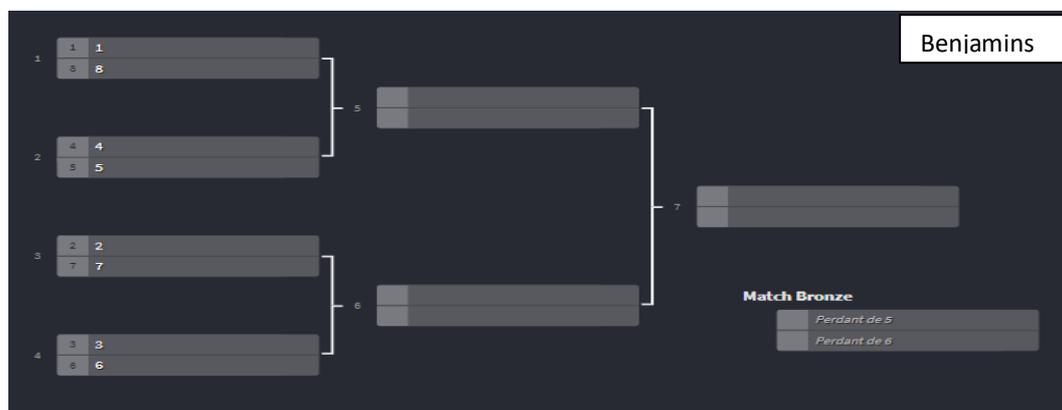
Art.4 - Phase régionale

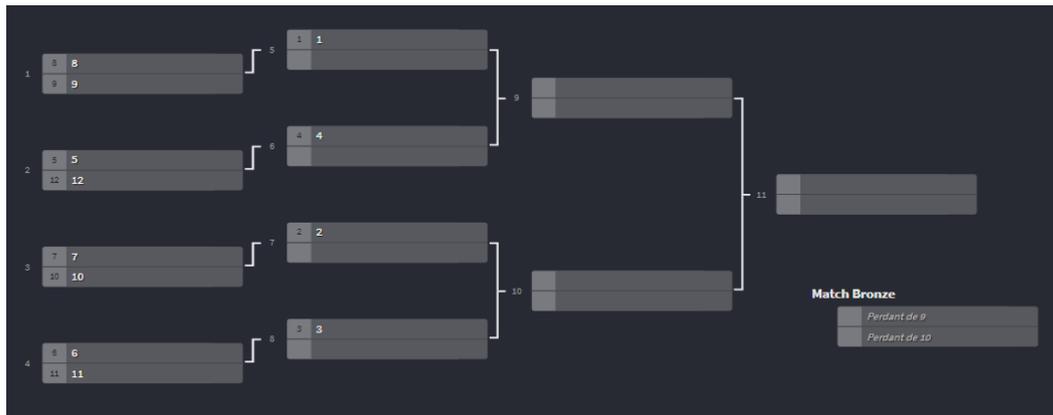
- A. Chaque jeune effectue :
- 2 séries non consécutives de 2 parties pour les Poussins
 - 3 séries consécutives ou non de 2 parties pour les Benjamins.
 - 4 séries consécutives de 2 parties pour les Minimes, Cadets et Juniors
- A l'issue de la compétition les titres de Champion Régional et de Championne Régionale sont décernés pour chaque catégorie.
- B. Le nombre de qualifié(e)s par région pour la phase nationale est fonction du nombre de qualifié(e)s pour la phase régionale à l'issue de la phase district/locale. Il est communiqué par le CNB. Le nombre total de qualifiés pour la phase nationale est de 16 filles et 16 garçons pour la catégorie Benjamin, de 32 garçons et 32 filles pour les catégories Minime, Cadet et Junior. Les joueurs listés, équipes de France et pôle sont à déduire du nombre de qualifiés.
- C. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le/les centres choisis.
- D. Engagement à la compétition : pas de frais d'engagement. Le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,40 € l'unité, est à régler à la ligue (ou CSR).

Art. 5 - Championnat de France

A. Lieu : EUROBOWL ST SEBASTIEN

- B. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.
- C. Déroulement :
- ✓ **Qualifications :**
 - 3 séries consécutives de 2 parties pour les Benjamins.
 - 4 séries consécutives de 2 parties pour les Minimes, Cadets et Juniors.
 - ✓ A l'issue des éliminatoires :
 - Catégorie Benjamin : les 8 premières filles et les 8 premiers garçons sont qualifiés pour la phase finale.
 - Autres catégories : les 12 premières filles et les 12 premiers garçons sont qualifiés pour la phase finale.
 - ✓ **Finale :** Les scores des qualifications ne sont pas conservés. La finale se déroule en suivant le tableau à élimination directe ci-dessous. Chaque match se joue en 2 parties. Le gagnant est le joueur ou la joueuse qui a obtenu le meilleur score au cumul des 2 parties.





D. Titres décernés : Les titres de Champion(ne) de France sont décernés dans chaque catégorie.

E. Forfaits, repêchage :

- ✓ Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue régionale qui repêche dans l'ordre du classement régional jusqu'au 23 juin 2023. Au-delà de cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements des districts qui composent la région du lieu de la finale nationale.

Art. 6 – Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France.

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Rappel : Tenue de jeu Livre II Sportif-Article 17



ANNEXE

Liste ministérielle des sportifs de haut niveau de novembre 2022 :

LES GARCONS	LES FILLES
ADNOT Lilian	BERGAMINO Lizéa
BONNEFOY Hugo	CROUZAT Anais
BOIVIN Rémy	DARRAS Laure
CAUMONT Valentin	FRIANT Emma
COOLEN Loick	GARCIA Mélissa
DUJARDIN Timéo	GRANDSIRE Manon
LAMBEL Maxime	LEREVENU Yvanna
LAYMET-CARRE Thomas	MARTIN-PONSODA Louna
NAVARRO Galaad	MARTIN-PONSODA Océane
TAILLARD Jérémy	PEDEJOUAN Chloé
	PERRIER Emma
	PERRIER Julie
	RAGNER Anna
	RAYNAUD Justine
	RAYNAUD Noémie